



AMENAGEMENT LOCAL
Plan des dangers naturels

MENSURATION OFFICIELLE		
ETABLI ET IMPRIME AVEC LES DONNEES DE LA MENSURATION OFFICIELLE LE 25 FEVRIER 2025		
AUTORITE COMMUNALE		
DEPOT PUBLIC	DU	AU
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLEE COMMUNALE LE		
AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE		
LE PRESIDENT	LA SECRETAIRE	
LA SECRETAIRE COMMUNALE SOUSSIGNEE CERTIFIE L'EXACTITUDE DES INDICATIONS CI-DESSUS		
CORNOL, LE	SIGNATURE	TIMBRE
AUTORITE CANTONALE		
EXAMEN PREALABLE DU	4 JUILLET 2022	
APPROUVE PAR DECISION DU		
SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL SECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE LA CHEFFE DE SECTION		
SIGNATURE		
TIMBRE		

- Légende
- Limite communale
 - PDN
 - Périmètre de la zone à bâtir
 - SECTEURS DE DANGERS NATURELS
 - Secteur de danger élevé
 - Secteur de danger moyen
 - Secteur de danger faible
 - Secteur de danger résiduel
 - Secteur d'indication de dangers
 - Aucun danger connu